

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

05 février 2018

Robert Ophèle élu au conseil d'administration (management board) de l'ESMA

Convaincu de l'importance d'une supervision européenne harmonisée, le président de l'Autorité des marchés financiers (AMF) rejoint l'instance en charge de s'assurer que l'ESMA remplit les missions qui lui ont été confiées par les législateurs européens.

A l'occasion du conseil des superviseurs, l'ESMA a procédé la semaine passée à l'élection de deux nouveaux membres de son conseil d'administration (management board). Aux côtés d'Erik Thedéen, directeur général de la Finansinspektionen suédoise, Robert Ophèle, le président de l'AMF, fait ainsi son entrée au sein de l'instance qui compte sept membres dont Steven Maijoor, le président de l'ESMA. Son mandat, renouvelable, court jusqu'au 30 septembre 2019.

"L'Europe doit parler d'une seule voix et appliquer en son sein de manière homogène ses règles. Il convient de renforcer le rôle de l'ESMA et l'AMF souhaite y contribuer. Avec le Brexit, l'utile devient indispensable ", a déclaré Robert Ophèle.

Le conseil d'administration de l'ESMA a pour mission de veiller à ce que l'autorité européenne accomplisse la mission et exécute les tâches qui lui ont été confiées par les législateurs européens. Selon le règlement européen à l'origine de la création de l'autorité, il s'agit notamment de déterminer le budget de l'ESMA, et d'adopter le plan en matière de politique du personnel.

En septembre dernier déjà, le conseil des superviseurs avait procédé au renouvellement de la présidence de différents comités permanents de l'ESMA. Robert Ophèle avait alors été nommé président du comité sur le post-marché (Post-Trading Standing Committee ou PTSC). Ce groupe, qui réunit les experts des différentes autorités nationales, travaille sur des sujets en lien avec les infrastructures et les procédures de règlement livraison et de compensation.

Benoît de Juvigny, secrétaire général de l'AMF, s'était, de son côté, vu confier la présidence du comité permanent sur le financement des entreprises (Corporate Finance Standing Committee ou CFSC). Comme le PTSC, ce comité contribue à la rédaction de standards techniques ou d'avis à destination de la Commission européenne. Il élabore des orientations ou recommandations à destination des autorités nationales pour encourager la convergence de la supervision en Europe sur des sujets attenants aux prospectus, au gouvernement d'entreprise et aux déclarations de détention en lien avec la directive Transparence.

A propos de l'AMF

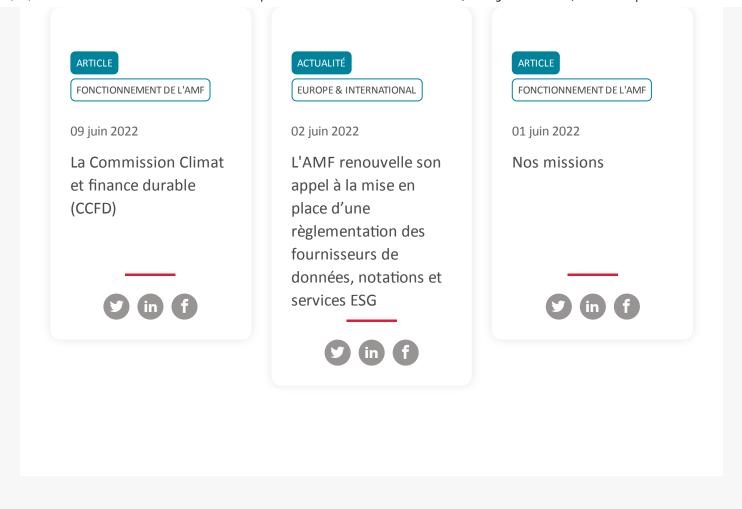
Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org

Contact presse:

Direction de la communication de l'AMF - Florence Gaubert - Tél : +33 (0)1 53 45 60 34 ou +33 (0)1 53 45 60 28

Mots cles	EUROPE & INTERNATIONAL NOMINATION
	SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02